

**REPERTOIRE PAR DATE  
MAIRIE DE VALENTINE**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGES</b>
2020-55	10/12/2020	Indemnité aide à la confection du budget de madame la trésorière	786
2020-56	10/12/2020	Rénovation de la grange Opération 1 000 cafés : loyer commercial	787
2020-57	10/12/2020	Inventaire des collections exposées dans le dépôt des fouilles et dans le local situé au 10 avenue du maréchal Foch : demande de subventions	788-789
2020-58	10/12/2020	Aménagement de la grange : présentation du projet et demande d'aides	790-791

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille dix vingt

et le dix décembre

à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame marie NADALET maire

Présents : ZAINA F. DUCASSE B. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

GAY G. LABROQUERE M. DULAC F. CAPERAN R. STEFANI L.

FOURMENT P. ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Date convocation

04 décembre 2020

Excusés : BAUWEN C.

Absents :

Date affichage

04 décembre 2020

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet : Indemnité aide à la confection du budget de madame la trésorière  
N°2020-55

Madame le maire rappelle au conseil municipal que l'aide au conseil attribuée à madame la trésorière a été supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Seule reste l'indemnité d'aide à la confection du budget qui doit être autorisée par délibération du conseil municipal.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide après un vote à la majorité :

- 7 conseillers contre, 5 conseillers pour, et 2 sans avis que l'indemnité d'aide à la confection du budget ne sera pas versée à madame la trésorière pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

  
  
**Marie NADALET**  
Maire

-786-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20201210-2020-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Date convocation

04 décembre 2020

Date affichage

04 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille dix vingt

et le dix décembre

à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame marie NADALET maire

Présents : ZAINA F. DUCASSE B. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

GAY G. LABROQUERE M. DULAC F. CAPERAN R. STEFANI L.

FOURMENT P. ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Excusés : BAUWEN C.

Absents :

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet : Rénovation de la grange Opération 1 000 cafés : loyer commercial  
N°2020-56

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la commune a postulé et validé plusieurs étapes pour le projet « 1 000 cafés » du groupe SOS. Il rappelle les principes de ce groupe et explique qu'en cas de validation définitive, la commune n'intervient qu'en tant que propriétaire des lieux et qu'un bail commercial avec une EURL du groupe SOS est établi.

L'association demande une mise en fonctionnement du local mais gère le recrutement, l'installation, la formation, l'accompagnement technique et financier du gérant.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Valide le partenariat avec « 1 000 cafés » du groupe SOS et l'EURL qui établira un bail commercial avec la commune,
- Fixe le loyer mensuel du bail commercial à 400 €.
- Procède aux travaux de mise en fonctionnement pour une ouverture en fonction des travaux réalisés.
- Autorise madame le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier tout en les tenant informés des suites données à chaque étape du projet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



**Marie NADALET**  
Maire

-787-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20201210-2020-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Date convocation

04 décembre 2020

Date affichage

04 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt

et le dix décembre

à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. DULAC F. LABROQUERE M. GAY G. STEFANI L. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Excusés : BAUWEN C.

Absents :

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Inventaire des collections exposées dans le dépôt des fouilles et dans le local situé au 10 av du maréchal Foch : demande de subventions

N° 2020-57

Madame le maire propose au conseil municipal l'établissement d'un inventaire des collections exposées dans le dépôt des fouilles et dans le local situé au 10 av du Maréchal Foch.

Monsieur Venco, archéologue, professeur à l'université de Toulouse Jean Jaurès, propose son expertise sur les collections, et précise qu'avant toute chose il est indispensable d'établir un inventaire précis de toutes les pièces (à la Maison du Patrimoine et à l'ancien dépôt de fouilles 10 avenue Maréchal Foch).

M. Venco archéologue élaborera un catalogue des collections : fiche explicative de chaque pièce avec photo, éléments chronologiques et géographiques lorsque cela est possible, une étude du mobilier par catégories : (ex : tous les éléments en marbres, tous les éléments métalliques...) ce qui nous permettra d'envisager des expos. Il établira également un état sanitaire des collections.

M. Venco nous aidera à faire une sélection des pièces afin de reconditionner leur présentation à la Maison du Patrimoine en vue de proposer des visites parlantes et pertinentes au public en toute autonomie.

Ce travail fondamental de gestion des collections est subventionné par la DRAC et le Département.

Madame le maire présente le devis de monsieur Clément VENCO pour un montant de 5 625,00 € HT.

Oùï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Accepte le devis pour un montant de 5 625,00 € HT
- Demande une aide à l'Etat, les services de la DRAC, le SRA
- Demande une aide au Département de la Haute-Garonne
- Dit que la dépense sera prise en charge par la commune même sans aide de l'Etat et du Département

- Approuve le plan de financement ci-après :
  - Dépenses : 5 625,00 € HT (TVA non applicable)
  - Recettes : 1 125,00 € aide de l'Etat (20%)  
1 125,00 € aide du Département (20%)  
3 375,00 € fonds propres
  - Total recettes 5 625,00 €
- 
- Dit que la dépense sera prévue dans le budget 2021 en investissement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



**Marie NADALET**  
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20201210-2020-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Date convocation

04 décembre 2020

Date affichage

04 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille dix vingt

et le dix décembre

à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. LABROQUERE M.

DULAC F. HILLAIRE N. GAY G. CAPERAN R. BACQUE G. STEFANI L.

ARAUJO DA SILVA M. FOURMENT P.

Excusés : BAUWEN C.

Absents :

a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Aménagement de la grange : présentation du projet et demande d'aides

N° 2020-58

Madame la maire présente au conseil municipal le projet de création d'un café multiservices et restaurant à emporter dans l'ancienne grange située à côté de l'espace du terroir (salle d'exposition et magasin fermier).

Cette rénovation permettra de rénover l'ancienne grange, de finaliser la rénovation de l'espace du terroir (salle d'exposition, de promotion des produits du terroir et du magasin fermier) et de créer un pôle touristique et commercial sur un axe routier très fréquenté.

Cette opération se fera en partenariat avec l'initiative 1 000 cafés porté par le groupe SOS qui contribue à revitaliser les communes rurales en ouvrant ou en reprenant 1 000 cafés multiservices dans les communes de moins de 3 500 habitants qui n'ont plus de café ou risquent de le perdre.

Elle présente le projet pour un montant de :

Travaux : 418 676,71 € HT soit 502 412,05 € TTC

Études diverses : 48 779,72 € HT soit 58 535,66 € TTC

Branchements divers : 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC

**Total : 472 456,43 € HT soit 567 345,09 € TTC**

Elle propose de présenter le dossier auprès de l'Etat et de demander le bénéfice de la DETR, auprès de la Région, Pass Commerce de Proximité et la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, Fonds de concours.

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'énoncé ci-dessus
- Décide la création d'un café multi services avec restauration à emporter dans l'ancienne grange
- Demande de bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- Demande une aide de la Région Occitanie dans le cadre du Pass Commerce de Proximité

- Demande une aide à la Communauté de Communes dans le cadre des Fonds de Concours
- Sollicite le partenariat avec le groupe SOS dans le cadre de l'initiative 1 000 cafés
- Sollicite un emprunt d'un organisme bancaire pour financer le projet
- Lance la consultation auprès des entreprises
- Autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables (plan de financement) nécessaires à l'élaboration du projet :

- <b>Dépenses :</b>	<b>472 456,43 € HT</b>	soit	<b>567 345,09 € TTC</b>
<b>Recettes :</b>			
- Etat (DETR : 50% de l'opération) :			236 228,21 €
- Région:			80 000,00 € (plafonné)
(Pass commerce proximité : 30% des travaux, hors mobilier, plafonné)			
- Communauté de communes (Fonds de concours):			60 476,51 €
(15%des travaux hors mobilier Fonds de concours)			
- Emprunt (avance TVA)	:		150 000,00 €
- Fonds libres	:		40 640,37 €
<b>Total</b>	:		<b>567 345,09 € TTC</b>

- Dit que le projet sera inscrit au budget 2021 en section d'investissement au compte 2313

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

  
  
**Marie NADALET**  
**Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20201210-2020-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020